

# Communiqué de Presse

Bruxelles, 31 mai 2011

## La Cour de Cassation a confirmé l'arrêt de la Cour d'Appel qui déclarait irrecevables les poursuites dans le cadre de l'Affaire KBC/KBL

Aujourd'hui, la Cour de Cassation a rejeté les deux pourvois, déposés l'un par le Parquet Général, l'autre par l'Etat Belge, contre l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Bruxelles le 10 décembre 2010.

Rappelons que l'arrêt de la Cour d'Appel avait déclaré irrecevables les poursuites contre les quatorze prévenus en cause dans le cadre de l'Affaire KBC/KBL, en raison de graves irrégularités dans la manière dont les preuves avaient été collectées, doublées de graves faits de déloyauté dans la poursuite de l'enquête par les policiers et par le Juge d'Instruction et certains magistrats du Parquet. Cet arrêt confirmait un jugement rendu dans ce sens par le Tribunal Correctionnel de Bruxelles le 8 décembre 2009.

Cette décision de la Cour de Cassation met définitivement un terme à l'Affaire KBC/KBL, qui était en cours depuis plus de 15 ans.

**KBC Groupe SA**  
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht:  
directeur  
Communication Groupe et  
Service Presse / Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45  
  
Service Presse  
Tél. 02 429 65 01  
Fax 02 429 81 60  
E-mail: [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Suivez nous   
[www.twitter.com/kbc\\_group](http://www.twitter.com/kbc_group)